Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-274-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

SERVICES A LA POPULATION
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Approbation des tarifs des équipements sportifs communautaires : centres aquatiques Agglocéane, base nautique de Mézières-Écluzelles et gymnases applicables pour l'année 2026

Rapporteur : Damien STEPHO
N°CC2025-274

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	67
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	74
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-274-DE
Accusé certifié exécutoire
Date de télétransmission : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-274-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est compétente pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, parmi lesquels les centres aquatiques Agglocéane, la base nautique de Mézière-Écluzelles ainsi que les gymnases de Brezolles et de Châteauneuf-en-Thymerais. Ces équipements constituent des outils structurants de la politique sportive intercommunale et contribuent à l'accès de tous à la pratique sportive, à l'apprentissage de la natation et au soutien du tissu associatif et scolaire.

Comme chaque année, il appartient au conseil communautaire de fixer les tarifs applicables aux équipements sportifs communautaires.

Pour 2026, la révision tarifaire proposée poursuit deux objectifs complémentaires :
- assurer la soutenabilité financière du service public, dans un contexte d'augmentation significative des charges d'exploitation (énergie, maintenance spécialisée, renouvellement des matériels pédagogiques, mise en conformité et sécurité des installations) ;
- maintenir une offre sportive accessible, en veillant à ce que les augmentations restent maîtrisées et cohérentes avec les pratiques tarifaires observées.

Concernant les centres aquatiques Agglocéane, les ajustements tarifaires proposés à compter du 12 avril 2026 visent à couvrir de manière plus adaptée les coûts liés au fonctionnement des bassins, à la maintenance des installations et au renouvellement du matériel pédagogique, tout en préservant la diversité des activités proposées aux différents publics.

Pour la base nautique, la tarification intégrant les investissements réalisés (modernisation du matériel nautique, sécurisation des espaces d'accueil et équipements connexes) est réajustée afin de concilier nécessité de financement et maintien d'une pratique largement accessible, et ce, à compter du 1er janvier 2026.

S'agissant des gymnases de Châteauneuf-en-Thymerais et de Brezolles, des tarifs existent pour les seules mises à disposition effectuées au bénéfice des collèges et des lycées.

Il est proposé de fixer de nouveaux tarifs, sur la base de ceux existants, afin de pouvoir valoriser les mises à disposition effectuées à titre gratuit.
En effet, la jurisprudence et le code général des collectivités territoriales, assimilent les mises à disposition accordées à titre gratuit aux associations à des « subventions en nature ». Il est donc nécessaire de pouvoir valoriser ces mises à disposition afin de respecter le cadre réglementaire applicable (notamment pour déterminer si une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue avec l'association).
La fixation de ce tarif « de référence » ne remet aucunement en cause le principe de gratuité.

Ces tarifs pourraient également utilement être appliqués, en dehors des hypothèses de mises à disposition à titre gratuit aux écoles et aux associations, en cas de demande ponctuelle émanant d'opérateur privé.

Les tarifs 2026 proposés pour les gymnases de Châteauneuf-en-Thymerais et de Brezolles sont les suivants :

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026 (coût horaire en € TTC)	
Gymnase	17,29 euros
Dojo	4,71 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-274-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,
VU la grille tarifaire des activités proposées par les centres aquatiques Agglocéane,
VU la grille tarifaire applicable pour les activités et ventes proposées par la base nautique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs pour les activités proposées par les centres aquatiques Agglocéane conformément à la grille tarifaire figurant en annexe 1 à compter du 12 avril 2026 2026 ;
ARTICLE 2 : FIXE les tarifs pour les activités et ventes proposées par la base nautique conformément à la grille tarifaire figurant en annexe 2 à compter du 1er janvier 2026 ;
ARTICLE 3 : FIXE les tarifs applicables à l'occupation des gymnases communautaires de Brezolles et de Châteauneuf-en-Thymerais tels que définis dans la présente délibération à compter du 1er janvier 2026 ;
ARTICLE 4 : PRÉCISE que ces tarifs permettront, le cas échéant, d'effectuer la valorisation des mises à disposition accordées à titre gratuit ;
ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces tarifs et à conclure les conventions de mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs communautaires.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 30 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**